

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 10 présents : 09 pouvoirs : 01 votants : 10 pour : 10 contre : 00 abstention : 00 <u>Date de convocation</u> 23 janvier 2025 <u>Date d'affichage</u> 23 janvier 2025	L'an deux mil vingt cinq et le vingt huit janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de TRANZAULT s'est réuni à la salle polyvalente sous la présidence de Monsieur Philippe VIAUD. <u>Présents</u> : Philippe VIAUD, Chantal HIBERT, Damien FRADET, Guy BRULON, Richard GABILLAT, Eloïse PLANTUREUX, Julie CHONE, Arlette LIMOUSIN et Eric DESMET. <u>Absents excusés</u> : Françoise FERRANDON a donné pouvoirs à Richard GABILLAT <u>Secrétaire de séance</u> : Julie CHONE
--	--

OBJET : PLAN DE FINANCEMENT – TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Délibération N° 01_28/01/2025

Par délibération du 22 octobre 2024, le Conseil municipal a approuvé l'importance de renouveler le parc lumineux communal et du projet ainsi que le plan de financement présenté par Monsieur le Maire.

Dépenses = 36 805,00 € HT

Recettes = 36 805,00 € HT

Fonds Verts	7 361,00 € (20,00%)
CRST*	11 041,50 € (30,0%)
Autofinancement communal	18 402,50 € (50,0%)

Soit un total de : 36 805,00 € (100%)

* Contrat Régional de Solidarité Territoriale

Néanmoins, les services de la Préfecture ayant informé de l'absence d'enveloppe dans le cadre du fonds vert, Monsieur le Maire propose de déposer une demande de DETR* à la place (*en priorité n°2 après les travaux de la salle polyvalente*) et demande l'avis de l'Assemblée sur le plan de financement suivant :

Dépenses = 36 805,00 € HT

Recettes = 36 805,00 € HT

DETR	7 361,00 € (20,00%)
CRST	11 041,50 € (30,0%)
Autofinancement communal	18 402,50 € (50,0%)

Soit un total de : 36 805,00 € (100%)

* Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux

Le Conseil municipal après en avoir délibéré

VU le Code des Collectivités Territoriales,

VU le règlement de la DETR 2025

VU les cadres de référence et règles de financements régional

VU la délibération du Conseil municipal n° 25 du 22 octobre 2024

Le Conseil municipal à l'unanimité,

- * **RECONFIRME** l'importance du projet et approuve le plan de financement présenté ci-dessus ;
- * **CHARGE** Monsieur le Maire de déposer un dossier de demande de subvention auprès du futur CRST (*Contrat Régional de Solidarité Territoriale*) 2025/2030 dans le cadre 14 – Éclairage public à moderniser ;
- * **CHARGE** Monsieur le Maire de déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'État au titre de la DETR 2025, en priorité n°2,
- * **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents se rattachant à cette affaire.

Le Maire


Philippe VIAUD



La Secrétaire de séance


Julie CHONE